



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 2 juillet 2019.

Nature et effet

La propriétaire désire construire un garage attaché à la résidence existante.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Une marge de recul latérale de 0,71 m du bâtiment principal au lieu du 2 m prescrit par le règlement de zonage #38.

Identification du site concerné

185, rang de la Presqu'île, lot 2 368 153

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 2 juillet 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 17^e jour du mois de juin 2019.

Johanne Beauregard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière